

COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2019

ASSOCIATION MEDCITIES OU MEDCITÉS

À Barcelone, le 31 juin 2020.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31/12/2019

<i>Actif</i>	2019	2018
--------------	------	------

A) ACTIF NON COURANT	80,83	164,16
II. Immobilisations corporelles	80,83	164,16
B) ACTIF COURANT	858 216,26	379 850,12
II. Créances clients et autres créances	392 874,04	379 105,33
1. Clients ventes et prestations de services	25 223,00	0
3. Débiteurs divers	367 651,04	379 105,33
VI. Trésorerie et équivalents de trésorerie	465 342,22	744,79
TOTAL ACTIF	858 297,09	380 014,28

<i>Passif</i>	2019	2018
---------------	------	------

A) CAPITAUX PROPRES	148 213,42	112 607,07
A-1) Fonds propres	148 213,42	112 607,07
III. Réserves	35 065,87	35 065,87
2. Autres réserves	35 065,87	35 065,87
V. Résultats d'exercices antérieurs	81 735,20	76 656,58
VII. Résultat de l'exercice	31 412,35	884,62
C) PASSIF COURANT	710 083,67	267 407,21
I. Provisions à court terme	8 408,00	0
II. Dettes à court terme	645 941,92	154 857,29
1. Dettes auprès d'entités de crédit	122 478,76	78 200,00
3. Autres dettes à court terme	523 463,16	76 657,29
IV. Dettes fournisseurs et autres dettes	55 733,75	112 549,92
2. Créiteurs divers	55 733,75	112 549,92
T O T A L CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	858 297,09	380 014,28

Le Président
Mairie de Tétouan
M. Mohamed Idaomar

Le Secrétaire
Aire Métropolitaine de Barcelone
M. Ernest Maragall i Mira

General Secretariat

Àrea Metropolitana de Barcelona – Carrer 62, núm. 16-18 Edifici B, Zona Franca, 08040 Barcelona, SPAIN
Tel. (+34) 93 506 93 58 – Fax (+34) 93 223 48 49 – contact@medcities.org – www.medcities.org

COMPTE DE RÉSULTAT 2019

Compte de Résultat	2019	2018
1. Chiffre d'affaires net	25.223,00	0
70500000 PRESTATIONS DE SERVICES	25.223,00	0
4. Approvisionnements	-158.651,70	-165.058,47
60700000 ACT. RÉALISÉS PAR AUTRES ENTITÉS	-158.651,70	-165.058,47
5. Autres produits opérationnels	702.844,59	686.627,40
72100001 COTISATIONS MEMBRES	60.400,00	57.700,00
72400001 SUBVENTIONS AIRE MÉTROPOLITAINE BCN	263.300,00	263.300,00
72400002 SUBV. MAIRIE DE BARCELONE	154.851,89	91.912,71
72400003 SUBV. PROG. DEV. NATIONS UNIES	6.698,12	12.558,70
72400004 SUBV. COMMISSION EUROPÉENNE	181.366,36	200.339,78
72400005 SUBV. AGENCE CAT DE COOPÉRATION	23.494,82	60.000,00
72400006 SUBV. EUCC	12.733,40	0
72500001 SUBV. OFFICIELLES EFFET ACTIVITÉ	0	816,21
6. Charges de personnel	-328.035,71	-296.220,14
64000000 SALAIRES ET RÉMUNÉRATIONS	-237.139,07	-226.598,32
64000001 SALAIRES ET RÉMUNÉRATIONS REV-ACTE IDE-E	-13.039,25	0
64100000 INDEMNITÉS	-425,85	0
64110000 PROVISION CHARGES PERS. INDEMN.	0	-527,55
64200000 SÉC SOCIALE À LA CHARGE ENTITÉ	-73.174,18	-68.867,97
64200001 SÉC. SOC. REV-ACTE IDE-E	-3.775,75	0
64900000 AUTRES CHARGES SOCIALES	-481,61	-226,30
7. Autres charges opérationnelles	-210.281,49	-225.189,34
62300001 AVOCATS, GESTION ET AUTRES PROF.	-15.416,36	-12.809,26
62300002 SERV. PRÉVENTION RISQUES PROF.	-809,11	-623,17
62300003 TRADUCTIONS	-19.367,77	-11.731,97
62500000 PRIMES ASSURANCE	-1.305,00	-1.401,53
62600000 SERV. BANCAIRES ET ANALOGUES	-2.553,86	-1.531,96
62700001 FRAIS DE REPRÉSENTATION	-17.760,96	-24.857,44
62700002 MATÉRIEL DE PROMOTION	-6.512,99	-5.045,24
62700003 FRAIS DE COMMUNICATION	-5.290,51	-6.832,20
62900001 DOM. SERVEURS COURRIEL ET HÉBERG.	-2.084,81	-3.132,19
62900002 MISSIONS PROJETS	-35.461,51	-34.101,49
62900003 SERV EXTERNES RÉUNIONS ET ÉVÉN.	-67.610,61	-99.422,89
65900001 PERTES COTIS. IRRÉCOUVRABLES	-27.700,00	-23.700,00
69590000 PROVISION IDE-E, REV'ACTE	-8.408,00	0
8. Amortissement immobilisations	-83,33	-83,33
68100000 AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS	-83,33	-83,33
12. Autres résultats	390,93	-0,08
67800000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	-192,84	-58,05
77800000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	583,77	57,97
A) RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	31.406,29	76,04
16. Différences de change	6,06	808,58
66800000 DIFF. NÉGATIVES DE CHANGE	0	-100,29
76800000 DIFF. POSITIVES DE CHANGE	6,06	908,87
B) RÉSULTAT FINANCIER	6,06	808,58
C) RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	31.412,35	884,62
D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE	31.412,35	884,62

Le Président
Mairie de Tétouan
M. Mohamed Idaomar

Le Secrétaire
Aire Métropolitaine de Barcelone
M. Ernest Maragall i Mira

General Secretariat

MÉMOIRE ÉCONOMIQUE ABRÉGÉ- EXERCICE 2019 (01/01/2019 – 31/12/2019)

1. Activité de l'entité

a) Description de l'activité :

- Code IAE 8499 Autres services indépendants.
- Développer une conscience d'interdépendance et de responsabilité commune à l'égard des politiques de développement durable, de préservation environnementale et de cohésion sociale du bassin méditerranéen.
- Renforcer le rôle, les compétences et les moyens (institutionnels, financiers et techniques) des collectivités locales pour l'adoption et la mise en œuvre de politiques de développement local durable.
- Développer la conscience et l'implication citoyenne des citoyens dans le développement durable de leurs villes.
- Mettre en place et développer des politiques de coopération directe et de partenariat entre les membres et autres entités.
- Réaliser des études, des rapports, des journées de travail, des formations spécialisées, des congrès spécialisés, des projets de coopération et des programmes d'aide de membre à membre.
- Favoriser la participation à des programmes spécifiques de l'Union Européenne, des agences de coopération européennes et d'autres états, ainsi que des institutions financières internationales, entre autres.
- Représenter les villes membres dans l'évaluation des politiques développées par des instances supérieures et participer à la formulation de politiques concernant le domaine géographique et les sujets du réseau.

b) Description spécifique des aides octroyées :

Aucune aide n'a été octroyée durant l'exercice.

c) Identification des conventions de collaboration souscrites avec d'autres entités :

- Convention avec l'Aire Métropolitaine de Barcelone (AMB). Montant 265 000,00 €. Objectif : régler le cadre de collaboration dans le domaine international entre l'AMB et l'Association MedCités. Le montant de cette convention inclut la cotisation annuelle de l'AMB en tant que membre de MedCités.
- Convention avec l'Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD). Montant de la convention : 60 000 €. Montant de la partie exécutée durant l'exercice 2019 : 23 494,82 €. Objectif : cofinancer le projet de Renforcement des capacités des acteurs locaux pour l'inclusion des groupes vulnérables en Méditerranée.
- Convention avec le Programme de Développement des Nations Unies (UNPD). Montant total : 18 772,00 \$. Montant de la partie exécutée durant l'exercice 2019 : 6 698,12 €. Objectif : cofinancer le projet « Inclusion de jeunes et de femmes en situation de vulnérabilité dans les processus de gouvernance et de développement local et régional à Medenine ».
- Convention avec la Mairie de Barcelone. Montant de la convention: 120 000 €. Montant de la partie exécutée durant l'exercice 2019 : 76 657,29 €. Objectif : développer des projets et des activités conjointes d'intérêt pour les villes méditerranéennes dans le domaine du développement urbain durable et des compétences municipales. Favoriser la participation de la Mairie de Barcelone, de concert avec d'autres mairies métropolitaines et l'AMB elle-même, et d'autres acteurs économiques ainsi que la société civile à des initiatives et à des projets de MedCités, notamment la participation à des projets européens. Partager des stratégies et des informations et générer des opportunités de collaboration dans les domaines d'intérêt commun.
- Convention avec la Mairie de Barcelone. Montant de la convention : 120 000 €. Montant de la partie exécutée durant l'exercice 2019 : 29 624,6 €. Objectif : cofinancer le projet « Plan de travail Medcités 2018 ».

- Convention avec l'Association La Colombe Blanche. Montant : 25 563,65 €. Objectif : financer l'aménagement de zones de Tétouan, Maroc, pour favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Les paiements seront justifiés au moyen des factures remises par l'Association La Colombe Blanche. À la fin du projet, l'Association signera une attestation confirmant que les dépenses effectuées sont exclusivement liées au projet.
- Convention avec l'Union des Associations œuvrant dans le domaine du handicap de Tanger. Montant : 25 563,65 €. Objectif : financer l'aménagement de zones de Tanger pour faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Les paiements seront justifiés moyennant les factures remises par l'Union des Associations œuvrant dans le domaine du handicap de Tanger. À la fin du projet, l'Association signera une attestation confirmant que les dépenses effectuées sont exclusivement liées au projet.

d) Information sur les personnes utilisatrices ou bénéficiaires des activités décrites :

Les bénéficiaires de MedCités sont les mairies de villes, les unions des municipalités et les aires métropolitaines, et donc tout le collectif de personnes qui les habite. Aucune aide n'a été accordée directement à des personnes physiques.

e) Actions mises en œuvre pour promouvoir des conditions d'égalité de traitement et d'opportunités entre les femmes et les hommes durant l'année.

MedCités promeut l'égalité des genres comme ligne de travail transversale. Cette ligne est introduite dans la formulation des projets et est considérée comme un élément structurant de l'ensemble des actions mises en œuvre par l'Association.

2. Base de présentation des comptes annuels

02.01 Image fidèle

02.01.01 Dispositions légales

Les comptes annuels ont été élaborés à partir des enregistrements comptables de l'entité sur la base des dispositions légales en vigueur en matière comptable afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entité.

02.02 Méthodes comptables non obligatoires appliquées

L'administration de l'entité n'a pas estimé nécessaire l'application de méthodes comptables facultatives différentes de celles obligatoires prévues à l'article 38 du Code de commerce et par la première partie du Plan Comptable Général.

02.03 Comparaison des informations

02.03.01 Modification de la structure des états comptables

Aucune raison exceptionnelle ne justifie la modification de la structure de l'état de la situation financière et du compte de résultat de l'exercice antérieur, conformément à ce qui est prévu à l'article 35.8 du Code de commerce et par la quatrième partie du Plan Comptable Général.

02.04 Éléments collectés dans divers postes

Il n'existe aucun élément patrimonial de l'Actif ou du Passif comptabilisé sur plus d'un poste du bilan.

02.05 Modifications des critères comptables

Une modification dans les méthodes comptables a eu lieu durant le présent exercice. Le produit intégral des subventions perçues a été imputé en tenant compte du critère de correspondance entre les produits et les charges indépendamment du moment de l'attestation et de l'encaissement.

02.06 Correction d'erreurs

Des ajustements comptables ont été réalisés sur les exercices antérieurs, moyennant l'ajout de cotisations des membres encaissées et des produits issus d'activités correspondant aux exercices 2015, 2016, 2017 et 2018.

Plus concrètement, les montants suivants ont été ajoutés :

- Exercice 2015 @ 1 194 €
- Exercice 2016 @ 800 €
- Exercice 2017 @ 1 000 €
- Exercice 2018 @ 1 200 €

Moyennant cet ajustement le compte (120 Résultats d'exercices antérieurs) présente un solde final de 81 735,20 € à la clôture de l'exercice 2019.

Le résultat positif obtenu au cours de l'exercice (compte 129) à hauteur de 31 412,35 € est en attente d'affectation jusqu'à l'adoption des comptes par le Comité de direction.

3. Affectation du résultat

Information sur la proposition d'affectation de l'excédent, notamment le montant adopté par l'organe de direction pour augmenter le solde du compte du fonds de dotation ou du fonds social et celui devant être affecté à l'accomplissement des dispositions légales applicables, conformément au tableau suivant :

Bases de répartition	Montant
Excédent de l'exercice	31 412,35
Total base de répartition = Total affectation	31 412,35
Affectation à	Montant
Fonds de dotation ou fonds social	
Fonds spéciaux	
Report à nouveau	31 412,35
Excédents devant être affectés aux activités statutaires	
Compensation des excédents négatifs d'exercices antérieurs	
Total affectation = Total base de répartition	31 412,35

4. Normes d'inscription et d'évaluation

04.01 Immobilisations incorporelles

04.01.02 Frais de recherche et de développement

Durant l'exercice, aucun frais de recherche et de développement (R+D) n'a été inscrit à l'actif et, par conséquent, n'a fait l'objet ni d'amortissement ni de correction pour dépréciation.

Aucune perte pour dépréciation des frais de recherche et de développement n'a été saisie lors de l'exercice.

04.01.03 Propriété industrielle

Lors de l'exercice, aucune propriété industrielle n'a été inscrite à l'actif et, par conséquent, n'a fait l'objet ni d'amortissement ni de correction pour dépréciation.

Après les vérifications jugées opportunes, aucune correction de valeur pour dépréciation sur la propriété industrielle n'a été réalisée.

04.01.04 Fonds de commerce

Durant l'exercice, aucun élément de fonds de commerce n'a pas été inscrit à l'actif et, par conséquent, aucune correction de valeur n'a été effectuée.

La révision effectuée à la clôture de l'exercice pour analyser les pertes éventuelles pour dépréciation de la valeur a déterminé qu'aucune correction de valeur ne doit être réalisée.

04.01.05 Droits de cession

Durant l'exercice, aucun droit de cession n'a pas été inscrit à l'actif et, par conséquent, n'a fait l'objet ni d'amortissement ni de correction de valeur.

Après les vérifications jugées opportunes, aucune correction de valeur pour dépréciation n'a été réalisée sur les droits de cession.

04.01.06 Applications informatiques

Lors de l'exercice, aucune application informatique n'a été inscrite à l'actif et, par conséquent, n'a fait l'objet ni d'amortissement ni de correction de valeur pour dépréciation.

Après les vérifications jugées opportunes, aucune correction de valeur pour dépréciation n'a été réalisée sur les applications informatiques.

04.01.07 Concessions administratives

Lors de l'exercice, aucune concession administrative n'a été inscrite à l'actif et, par conséquent, n'a fait l'objet ni d'amortissement ni de correction de valeur pour dépréciation.

Après les vérifications jugées opportunes, aucune correction de valeur pour dépréciation n'a été réalisée sur les concessions administratives.

04.02 Immobilisations corporelles

04.02.01 Capitalisation

Les biens compris dans les immobilisations corporelles sont évalués à leur coût, que ce soit au prix d'acquisition ou au coût de production.

04.02.02 Amortissement

L'amortissement de ces actifs commence dès que les actifs sont prêts à être utilisés et exploités de la manière prévue.

L'amortissement est calculé en appliquant la méthode linéaire, sur le coût d'acquisition des actifs diminué de leur valeur résiduelle, de sorte que les terrains sur lesquels reposent les bâtiments et autres constructions ont une durée de vie indéterminée et, ne doivent donc pas faire l'objet d'amortissement.

Les dotations annuelles à l'amortissement des actifs corporels se réalisent moyennant la contrepartie sur le compte de résultats et équivalent, principalement, aux pourcentages d'amortissement déterminés en fonction des années de vie estimée, qui selon les différents éléments sont en moyenne de :

Lorsque des corrections de valeur pour dépréciation se produisent, des ajustements sont réalisés sur les amortissements des exercices suivants des immobilisations dépréciées, en tenant compte de la nouvelle valeur comptable. Le même procédé est utilisé en cas de reprise.

04.02.03 Corrections de valeur pour dépréciation et reprises

Aucune correction de valeur sur les éléments des immobilisations corporelles n'a eu lieu.

Durant l'exercice, aucune reprise sur les corrections de valeur pour dépréciation ne s'est produite, puisque les circonstances y donnant lieu restent inchangées.

04.03 Investissements immobiliers

04.03.01 Capitalisation

Aucun actif considéré comme investissement immobilier n'a été rapporté durant l'exercice.

04.03.02 Amortissement

Le poste des investissements immobiliers n'a fait l'objet d'amortissement durant l'exercice.

04.03.03 Corrections de valeur pour dépréciation et reprises

Les éléments des investissements immobiliers n'ont subi aucune correction de valeur.

Durant l'exercice, aucune reprise sur les corrections de valeur pour dépréciation ne s'est produite, puisque les circonstances y donnant lieu restent inchangées.

04.04 Stocks

04.04.01 Critères d'évaluation

Aucun stock n'a été comptabilisé durant de l'exercice.

04.04.02 Corrections de valeur pour dépréciation

L'entité a réalisé une évaluation de la valeur nette des stocks à la fin de l'exercice et ne considère pas nécessaire de doter des provisions pour dépréciation.

04.05 Impôts sur les Sociétés

04.05.01 Critères d'inscription

MedCités est une entité partiellement exemptée de l'impôt sur les Sociétés conformément à l'article 9.3 du texte codifié de la loi sur l'impôt des Sociétés, étant donné que c'est une entité sans but lucratif non soumise au régime fiscal spécial du titre II de la loi 49/2002, du 23 décembre, relative au régime fiscal des entités sans but lucratif et aux incitations fiscales au mécénat.

Cependant en 2019, l'entité a réalisé une prestation qui n'est pas soumise à l'article susvisé. C'est pourquoi, les ajustements de produits et de charges pour le calcul de l'impôt sur les Sociétés n'ont pas été pris en compte. Par conséquent, le calcul de l'impôt sur les Sociétés donne une base imposable de 16 815 € et la charge de l'impôt sur les Sociétés doit être comptabilisée cette année dans le résultat.

En application de la réglementation susvisée, et de la situation exceptionnelle mentionnée au paragraphe précédent lors du calcul de l'impôt sur les Sociétés, les ajustements de produits et charges correspondants sont effectués sans tenir compte du montant de la Prestation réalisée, donnant une base imposable de 16 815,00 €.

Voir Note 14.03 de ce mémoire.

04.06 Subventions, dons et legs

04.06.01 Subventions non remboursables

Des subventions non remboursables ont été comptabilisées durant l'exercice. Le mouvement de cette rubrique est le suivant :

Entité concédante	Année de concession	Période d'affectation	Montant concédé	Imputé au résultat jusqu'au début de l'exercice	Imputé au résultat de l'exercice	Total imputé au résultat	En cours d'imputation au résultat
AIRE MÉTROPOLITAINE DE BARCELONE	2019	2019	263 300,00			263 300,00	
MAIRIE DE BARCELONE	2019	2019	154 851,89			154 851,89	
PROG. DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES	2019	2019	6 698,12			6 698,12	
COMISSION EUROPÉENNE	2019	2019	181 366,36			181 366,36	
AGENCE CATALANE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	2019	2019	23 494,82			23 494,82	
EUCC COASTAL & MARINE UNION	2019	2019	12 733,40			12 733,40	
Totaux...			642 444,59			642 444,59	

Dénomination du compte	Solde initial	Entrées	Sorties	Solde Final
Subventions de capital				
Dons et legs de capital				
Autres subventions et dons		642 444,59		642 444,59
Total...		642 444,59		642 444,59

Entité	Montant
AIRE MÉTROPOLITAINE DE BARCELONE	263 300,00
MAIRIE DE BARCELONE	154 851,89
PROGR. DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES	6 698,12
COMISSION EUROPÉENNE	181 366,36
AGENCE CATALANE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	23 494,82
EUCC COASTAL & MARINE UNION	12 733,40
Total...	642 444,59

04.07 Opérations entre des parties liées

Aucune opération entre des parties liées n'a été rapportée.

5. Immobilisations corporelles

05.01 Analyse du mouvement des immobilisations corporelles

05.01.01 Analyse du mouvement brut des immobilisations corporelles

Le mouvement du poste des immobilisations corporelles est détaillé ci-dessous

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	MONTANT 2019	MONTANT 2018
SOLDE INITIAL BRUT	250,00	250,00
(+) Entrées		
(+) Corrections de valeur pour mise à jour		
(-) Sorties		
SOLDE FINAL BRUT	250,00	250,00

05.01.02 Analyse de l'amortissement des immobilisations corporelles

Le mouvement de l'amortissement des immobilisations corporelles est détaillé comme suit :

MOUVEMENTS D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	MONTANT 2019	MONTANT 2018
SOLDE INITIAL BRUT	85,84	2,51
(+) Augmentations pour dotations	83,33	83,33
(+) Augmentations amortissement cum. pour mise à jour		
(+) Augmentations pour acquisitions ou cessions		
(-) Diminutions pour sorties, radiations ou cessions		
SOLDE FINAL BRUT	169,17	85,84

05.01.03 Analyse des corrections de valeur pour dépréciation de valeur

Aucune correction de valeur pour dépréciation de valeur ne s'est produite durant l'exercice.

05.02 Analyse du mouvement des immobilisations incorporelles

05.02.01 Analyse du mouvement brut des immobilisations incorporelles

Le poste des immobilisations incorporelles n'a subi aucun mouvement durant l'exercice.

05.02.02 Analyse amortissement des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles n'ont pas fait l'objet d'amortissement durant l'exercice.

05.02.03 Analyse des corrections de valeur pour dépréciation de valeur

Aucune correction de valeur pour dépréciation de valeur ne s'est produite durant l'exercice.

05.02.04 Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Tous les actifs incorporels ont une durée de vie déterminée.

05.03 Analyse du mouvement des investissements immobiliers

05.03.01 Analyse du mouvement brut des investissements immobiliers

Le poste des investissements immobiliers n'a subi aucun mouvement durant l'exercice.

05.03.02 Analyse de l'amortissement des investissements immobiliers

Les investissements immobiliers n'ont fait l'objet d'amortissement durant l'exercice.

05.03.03 Analyse des corrections de valeur pour dépréciation de valeur

Aucune correction de valeur pour dépréciation de valeur ne s'est produite durant l'exercice.

05.04 Locations et opérations analogues

Aucune location ou opération analogue n'a été saisie sur les actifs non courants.

6. Investissements immobiliers

Aucun poste d'investissements immobiliers n'a été saisi durant l'exercice.

7. Biens du patrimoine culturel

Aucun poste de biens du patrimoine culturel n'a été saisi durant l'exercice.

8. Immobilisations incorporelles

Aucun poste d'immobilisations incorporelles n'a été saisi durant l'exercice.

9. Locations et autres opérations analogues

Aucune opération de location ou analogue n'a été rapportée durant l'exercice.

10. Actifs financiers

10.01 Corrections pour dépréciation de valeur résultant du risque de crédit

10.01.01 Valeurs représentatives de la dette

Aucune correction pour dépréciation résultant du risque de crédit sur les valeurs représentatives de la dette n'a été rapportée.

10.01.02 Crédits, dérivés et autres

Aucune correction pour dépréciation résultant du risque de crédit sur les crédits, dérivés et autres n'a été rapportée.

10.02 Actifs financiers estimés à leur juste valeur

10.02.02 Variations des valeurs inscrites sur le compte de résultat et/ ou capitaux

Aucune variation de la valeur des actifs financiers estimés à leur juste valeur ne s'est produite durant l'exercice.

10.03 Sociétés du groupe, groupe de sociétés et associées

10.03.01 Sociétés du groupe

L'entité ASSOT MedCités ne possède ni d'actions ni de parts sociales d'entités pouvant être considérées comme des Sociétés du groupe.

10.03.02 Groupe de sociétés, associées et autres

L'entité ne détient ni actions ni parts sociales dans des Groupes de sociétés, associées ou autres.

10.03.03 Montant des corrections de valeur pour dépréciation

Aucune correction de valeur pour dépréciation sur les parts sociales n'a été comptabilisée.

11. Passifs financiers

a. Informations sur :

i. Dettes arrivant à échéance dans les 5 ans à venir

Aucune dette à long terme n'est comptabilisée dans le passif du bilan.

ii. Dettes faisant l'objet de sûreté réelle

Il n'existe pas de dettes faisant l'objet de sûreté réelle.

À noter que l'entité a souscrit, le 12 décembre 2018, une police de crédit disponible de 200 000 € auprès de la banque BBVA. Au 31/12/2019, une disposition de cette police a été effectuée à hauteur de 122 478,76 €.

12. Fonds propres

À la clôture de l'exercice, le solde créditeur des capitaux propres de l'association s'élève à 31 412,35 €. Ce solde, conjointement avec les résultats des exercices antérieurs, consolident les capitaux propres de l'association à hauteur de 148 213,42 €, qui est le résultat de la différence entre l'actif et le passif. Comme convenu par le Comité de direction de MedCités pour la clôture du résultat 2017, le montant de 35 065,87 € est reclassé dans le compte du fonds des éventualités. Le montant restant est en attente d'affectation jusqu'à l'approbation des comptes par le Comité de direction.

13. Subventions, dons et legs

a. Produits et charges importants ou incidences exceptionnelles

i. Subventions, dons et legs perçus

Nous détaillons ci-dessous les subventions, dons et legs enregistrés dans le bilan, ainsi que les montants imputés sur le compte de résultat :

SUBVENTIONS, ETC., OCTROYÉES PAR DES TIERS	MONTANT 2019	MONTANT 2018
Imputées sur le compte de résultat	642 444,59	628 927,40
Dettes à court terme convertibles en subventions	523 463,16	76 657,29

À la clôture de l'exercice 2019, le montant de 523 463,16 € a été imputé comme dette à court terme, issu de la partie encaissée mais pas encore imputée comme charge admissible des projets et, donc comme produit de :

- COMMISSION EUROPÉENNE EUROPAID – PROJET « ASIMA TUNIS » : 397 978,56€
- ACCD – PROJET « ACCD 2019 » : 36 505,18€
- EUCC – PROJET « MITECO ANDALOUSIE » : -2 392,60€
- MAIRIE DE BARCELONE – PROJET « PLAN DE TRAVAIL 2018 » : 90 375,40€
- UNDP – PROJET « MEDENINE » : 996,62€

Le détail du mouvement des subventions figure dans la Note 04.06 de ce mémoire.

14. Situation fiscale

a. Charges pour impôts courants

Le montant comptabilisé de l'impôt courant, durant l'exercice, s'élève à 0,00 € (0,00 en 2018) euros.

14.02 Autres aspects de la situation fiscale

14.02.01 Réinvestissement des bénéfices extraordinaires

Durant l'exercice, l'entité n'a réalisé aucun réinvestissement des bénéfices extraordinaires et aucun revenu

provenant d'autres exercices n'est à incorporer à la base imposable.

14.02.03 Réserves spéciales

Le compte de réserves spéciales n'a pas subi de mouvements durant l'exercice, le solde au début et à la fin de l'exercice étant à hauteur de 0,00 euros (0,00 en 2018).

14.02.04 Correction du taux d'imposition

L'entité n'a pas procédé à la comptabilisation des modifications dans l'incidence fiscale puisqu'elle estime que le type de taxation affectant les actifs pour des différences temporelles déductibles, les passifs pour différences temporelles d'imposition et les crédits fiscaux découlant des bases imposables négatives est invariable.

14.03 Incitations fiscales

MedCités est une entité partiellement exemptée de l'impôt sur les Sociétés conformément à l'article 9.3 du texte codifié de la loi sur l'impôt des Sociétés, étant donné que c'est une entité sans but lucratif non soumise au régime fiscal spécial du titre II de la loi 49/2002, du 23 décembre, relative au régime fiscal des entités sans but lucratif et aux incitations fiscales au mécénat.

Cependant en 2019, l'entité a réalisé une prestation qui n'est pas soumise à l'article susvisé. C'est pourquoi, les ajustements de produits et de charges pour le calcul de l'impôt sur les Sociétés n'ont pas été pris en compte. Par conséquent, le calcul de l'impôt sur les Sociétés donne une base imposable de 16 815 € et la charge de l'impôt sur les Sociétés doit être comptabilisée cette année dans le résultat.

Les ajustements appliqués au calcul de l'impôt sur les Sociétés sont les suivants :

Résultat Comptable	31 412,35.-
Ajustement positif Régime Spécial Entités Partiellement Exemptées (Chapitre XIV, titre VII de la LIS)	672 022,07.-
Ajustement négatif Régime Spécial Entités Partiellement Exemptées (Chapitre XIV, titre VII de la LIS)	-703 434,42.-
Base imposable	0,00.-

15. Produits et charges

Les postes des produits et des charges sont ventilés comme suit :

Postes	Charges
Dotations pour l'amortissement des immobilisations	83,33
Différences négatives de change	0
Approvisionnements	158 651,70
Activités réalisées par d'autres entités	158 651,70
Consommation de matières premières	0
Autres matières consommables	0
Charges de personnel	328 035,71
Salaires	250 604,17
Charges sociales	77 431,54
Autres charges opérationnelles	210 281,49

Services externes	182 581,49
Impôts	0
Pertes pour non-recouvrement	27 700,00
Charges extraordinaires	192,84
Total...	696 661,50

Postes	Produits
Cotisations utilisateurs et membres	60 400,00
Cotisation utilisateurs	
Cotisations membres	60 400,00
Subventions, dons et legs	642 444,59
Ventes et autres produits ordinaires de l'activité commerciale	25 223,00
Vente de biens	
Prestation de services	25 223,00
Produits extraordinaires pour reprise des provisions	
Autres produits opérationnels	
Produits extraordinaires	583,77
Total...	728 651,36

Le détail du poste Subventions, Dons et Legs figure dans la Note 04.06 de ce mémoire.

16. Provisions et éventualités

Durant l'exercice une provision des produits des subventions a été réalisée telle que mentionnée dans la Note 02.05.

17. Application d'éléments patrimoniaux et de produits à des finalités statutaires

Aucun poste des immobilisations n'a été inscrit par l'entité durant l'exercice, par conséquent, aucun poste de produits ou charges générés par cette éventualité n'a été comptabilisé.

18. Événements postérieurs à la clôture

Suite à la clôture des comptes, le secrétariat général de l'entité déclare ne pas avoir de certitude quand au transfert de l'Aire Métropolitaine de Barcelone (AMB) à MedCités du 100 % des 263 300 euros engagés dans la convention qui lie les deux entités pour 2019. Face à cette incertitude, le compte de résultat inclut le montant convenu d'après la convention.

Sur la base de la norme IAS 37 (Norme comptable internationale), nous avons classé comme actif éventuel le compte débiteur du montant restant à percevoir : actif devant être confirmé ou modifié en raison d'événements futurs incertains échappant au contrôle de MedCités.

Il convient de noter que MedCités a justifié toutes les dépenses accordées d'après la convention avec l'AMB.

En raison de cette incertitude, MedCités ne comptabilise aucune dépréciation dudit actif dans les comptes, mais informe dans ce rapport de la possibilité qu'elle puisse exister en fonction de la résolution qui sera finalement adoptée par l'AMB.

19. Opérations avec des parties liées

Aucune opération avec des parties liées n'a été comptabilisée durant l'exercice.

20. Autres informations

1. Le nombre moyen d'employés durant l'exercice est de 6 personnes (dont 4 hommes et 2 femmes).
2. Aucune rémunération, pécuniaire ou en espèces, n'a été attribuée à aucun membre du Comité de direction, lors de l'exercice 2019.
3. L'entité ne fait pas partie d'un regroupement d'entreprises

Le présent mémoire est établi à Barcelone, le 30 juin 2020, avec l'accord du trésorier, et approuvé moyennant la signature de:

Le Président
Mairie de Tétouan
M. Mohamed Idaomar

Le Secrétaire
Aire Métropolitaine de Barcelone
M. Ernest Maragall i Mira